



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/06/2025

2025-06-10

L'an deux mille vingt cinq le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Valérie PONCET, 1ère Adjointe, par délégation du Maire.

Etaient présents :

Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. THINARD Franck

Procuration(s) :

M. DERORY Serge, M. DUBOST Pierre

Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

Etai(ent) excusé(s) :

M. DERORY Serge, M. ESSERTEL Cédric, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme SENDRA Valérie

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 08

Absents : 06

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
03/06/2025

**ASSOCIATION EXTERIEURE : RETRAITE SPORTIVE DE BOEN -
CONDITIONS LOCATION SALLE DES FETES**

Madame la Première Adjointe informe le Conseil Municipal que nous avons eu une demande d'une association externe à la commune : LA RETRAITE SPORTIVE DE BOEN pour mettre à disposition notre Salle des Fêtes.

Cette association accueille une dizaine d'adhérents de notre commune et souhaite organiser l'année prochaine une journée départementale entre les 5 clubs de la Loire.

Madame la 1ère Adjointe propose au Conseil Municipal :

-de donner son accord pour mettre à disposition notre Salle des Fêtes un Mercredi l'année prochaine,

-de faire bénéficier le même tarif et les mêmes conditions que les associations de notre commune.

Madame la Première Adjointe rappelle que le montant de la location est de 170 € auquel s'ajoutent les charges.

Elle précise qu'il est demandé aux locataires de la Salle des Fêtes de balayer et de laver intégralement à l'exception du lavage de la grande salle étant donné que le nettoyage est effectué par notre employé communal dont le coût sera de 45 €.

De plus, les frais d'électricité et de chauffage seront à leur charge selon la consommation.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-donne son accord pour mettre à disposition notre Salle des Fêtes un Mercredi l'année prochaine,

-de faire bénéficier le même tarif et les mêmes conditions que les associations de notre commune.

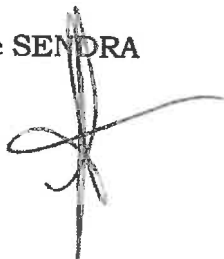
-d'informer l'Association des démarches à suivre de cas de réservation

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy-Albieux,
le 10 Juin 2025

La Secrétaire de Séance

Valérie SENDRA



Pour le Maire et par Délégation
La Première Adjointe

Valérie PONCET



Affichage fait le 07 JUIL. 2025 numériquement